

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 MAI 2014 à 20 h 30

Présents : M. Jérémy TRACQ, M. Jean CIMAZ, M. Bernard MELIET, M^{me} Denise MELOT, M. Ludovic CORDIER-PADE, M. Roger FIANDINO, M. Jean-Pierre GARINOT, M. Fabien LE BOURG, M. Alain LUBOZ, M^{me} Emmeline VIALLET.

Absent(s) : M. Loïc PERSONNAZ.

Secrétaire de séance : M. Ludovic CORDIER-PADE.

ORDRE DU JOUR :

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2014.

II - INFORMATIONS.

III - DELIBERATIONS :

- 1) Dénomination d'une voie communale;
- 2) Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public;
- 3) Actualisation financière de l'aide aux toitures lauzes;
- 4) Transfert de compétence « transport » : Navette d'Avérole;
- 5) Convention entre la Commune de Bessans et le SIRTOM de Maurienne : collecte et traitement des déchets d'assainissement.

IV - DROIT DE PREEMPTION.

V - QUESTIONS DIVERSES.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2014.

Pas de remarque sur le compte rendu.

VOTE : **Pour** : 10.

II - INFORMATIONS :

a) Deux accidents mortels ont eu lieu à Bessans le week-end dernier.

Dimanche 04 Mai, un guide de Chamonix a été pris dans une avalanche dans le secteur de l'Albaron. Dégagé et transporté par hélicoptère à Grenoble, il est décédé le lendemain.

Lundi 05 Mai, un randonneur italien a été retrouvé mort sur la face ouest du Charbonnel. Il était parti durant le week-end de la vallée du Ribon et a été emporté par une coulée de neige. Il a fait une chute mortelle. Sa famille, inquiète de ne pas avoir de nouvelles a alerté la gendarmerie qui l'a rapidement repéré. M. Jean Cimaz et M^{me} Florence Vincendet étaient présents pour la Commune afin de gérer la situation. La Gendarmerie a fait part de ses remerciements pour le travail réalisé.

b) Séance du 22 avril 2014 de la Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV) :

Le nouveau conseil de la CCHMV a été installé. Il est désormais composé de 20 membres (contre 14 précédemment), dont trois élus de Bessans (M. le Maire et ses deux premiers adjoints).

Le Président est M. Pierre Huart de Lanslevillard, le 1^{er} Vice-président est M. Laurent Poupard de Sollières-Sardières, le 2^{ème} Vice-président est M. Pierre Vincendet de Lanslebourg et le 3^{ème} M. Rémi Zanatta de Termignon.

Le plateau du Haut n'a pas de représentant et ce pour la première fois. Les élus de Bessans ont largement fait entendre leur mécontentement. Conscient de la situation, M. Rémi ZANATTA a remis sa démission et une réélection de sa vice-présidence devrait être organisée dès que la démission aura été validée par la Préfecture. Il est souhaitable qu'un membre du Haut Plateau soit élu.

c) Panneaux d'affichage – expression des élus : Pour rappel, des panneaux d'affichage sont installés sous la mairie avec pour thèmes : les informations diverses, les arrêtés municipaux, les diverses commissions, les comptes rendus des Conseils Municipaux, l'Agriculture et l'expression des élus.

Concernant le panneau « expression des élus », M. le Maire souhaite que tout élu des deux listes « Bessans à venir » et « Nouvel élan pour Bessans » puisse s'y exprimer.

d) Chiffres définitifs de la Saison d'hiver 2013-2014 :

Biathlon : 2169,90 €.
Domaine Nordique : 333.344,60 €
Domaine Alpin : 98.667,20 €.
Patinoire : 2.497,20 €.

Résultat global : 436.678,90 € soit une augmentation globale de 6,71 %. Elle est le résultat d'une hausse du nombre de journées skieurs, principalement pour le nordique. Il faut également tenir compte d'une hausse des tarifs d'environ 2%.

e) Réunion en Préfecture de tous les maires de Savoie : Ce fut surtout une rencontre de courtoisie. Une clé USB a été remise à chaque maire pour les aider dans leurs démarches avec l'Etat.

f) Réunion avec le personnel communal du 18 avril 2014 :

Il y a eu d'abord quelques entretiens particuliers avec le personnel le souhaitant, puis une réunion d'ordre général permettant de donner les bases de fonctionnement de la nouvelle municipalité, de fixer le cap de travail et de tirer le bilan de la saison d'hiver.

Il est envisagé de réviser l'accord de 2002 sur la réduction du temps de travail dans un futur proche avec les salariés concernés et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, car il n'est plus adapté aux conditions de travail actuelles.

g) Commissions : La commission « Développement touristique » va se réunir mercredi prochain. Un mot a été passé dans toutes les boîtes aux lettres et sur le site internet communal.

h) Rencontre avec les jeunes :

M. le Maire souhaitait rencontrer rapidement les jeunes et particulièrement le Club des Jeunes pour faire le point sur plusieurs sujets. La rencontre a été organisée avec M^{me} Denise Melot, Présidente du CCAS. Le souhait est de rédiger dans les plus brefs délais une convention très claire sur l'utilisation de la salle de la Maison Bernard. Les fenêtres seraient à changer tant pour l'isolation acoustique que pour l'isolation thermique. Après renseignements sur la sécurité de la terrasse, sa dangerosité fait qu'elle sera sans doute interdite d'accès, voire détruite.

i) Travaux de la Chapelle Saint Joseph :

Les travaux débuteront le 19 mai pour une durée d'un mois environ. Ils seront réalisés par l'entreprise Jean-Noël Burlett. La rue de la Chapelette au niveau de la Chapelle sera interdite à la circulation pendant environ un mois, mais un passage piéton sera permis. Un arrêté municipal a été pris dans ce sens.

j) Opération Bessans Propre / Encombrants :

L'opération « Bessans propre » a été annulée en raison des mauvaises conditions météo. Elle est reportée. La nouvelle date sera communiquée à tous les Bessanais dès qu'elle sera connue.

Par ailleurs, le ramassage des encombrants va commencer ce mercredi 14 mai et ce, jusqu'au 22 octobre tous les mercredis. Les personnes intéressées doivent s'inscrire à la mairie au plus tard la veille, le mardi. Elles ne demanderont que l'enlèvement d'objets ne pouvant pas être transportés dans une voiture.

Un enlèvement des véhicules « épaves » gratuit est prévu par la CCHMV le 22 mai prochain. Un inventaire a été effectué par les élus sur Bessans. Un courrier va être envoyé aux personnes concernées pour leur demander de profiter de cette journée pour se débarrasser de leurs épaves.

k) Recouvrement des factures d'eau :

Comme promis suite aux élections municipales, l'arrêté municipal permettant à la Trésorerie de Lanslebourg de procéder de manière permanente au recouvrement des factures impayées est prêt. Les recouvrements vont être réalisés pour la période 2009-2012. Une fois les délais légaux passés, les recouvrements 2013 seront demandés.

Un point sera fait sur les recouvrements lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

l) Subventions :

Il sera fait dorénavant un point à chaque Conseil Municipal sur les subventions perçues ou à percevoir par la Commune.

- Garage de la Reculaz : Pour sa construction, la Commune percevra du département 61.875 € au titre du FDTP ainsi qu'une majoration de 18.563 € au titre des équipements publics de base (majoration de 30 % pour les projets portés par des collectivités dites « défavorisées »).

- La Commune va percevoir 102.588 € au titre de la répartition de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement (TADE). Ce montant est d'environ 20.000 € plus élevé que ce qui avait été budgété cette année.

- La Commune va percevoir 28.298 € au titre du préjudice subi par Bessans en raison d'une erreur commise lors du calcul de DCRTP-GIR (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle et de la Garantie Individuelle des Ressources) en 2011 et 2012.

m) Permis de Construire :

Il sera fait dorénavant un point à chaque Conseil Municipal sur les permis de construire accordés par la Commune.

- Un Permis de Construire a été accordé à M. et Mme Termignon Bernard pour la construction d'une maison individuelle (122 m² de plancher) dans le quartier des Chaudannes.

n) Rappels à l'ordre :

Plusieurs courriers ont été envoyés dernièrement pour des « rappels à l'ordre » concernant l'irrespect des règles et lois (exemples : construction sans dépôt de permis, feux interdits dans le village). M. le Maire fait part de la volonté de l'équipe municipale de faire preuve de beaucoup de vigilance sur tous ces sujets.

o) Attestations de circulation sur les hameaux d'Avérole, de la Buffaz et du Villaron :

Dorénavant, pour mieux contrôler les autorisations de circulation dans ces hameaux, un registre est tenu à la mairie indiquant les noms et les numéros de plaques d'immatriculation des véhicules concernés. De plus, les autorisations seront signées par M. le Maire ou un de ses adjoints. Un point sera réalisé en fin d'année 2014 afin de parvenir à une réduction du nombre de véhicules sur ces routes « fragiles ».

p) Agenda des prochaines semaines et des prochains mois :

- Réunion de la CCHMV le mardi 13 mai au soir.
- Réunion de Savoie Nordic le mercredi 14 mai.
- Réunion du Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) le mercredi 14 mai.
- Réunion de la Commission « Développement Touristique » à la salle de l'Albaron le mercredi 14 mai avec les socioprofessionnels.
- Assemblée générale du GIDA à Bessans le jeudi 15 mai au matin.

- Elections européennes le dimanche 25 mai.
- Assemblée générale de l'Euroloppet (circuit de courses longues distances auquel est inscrit le Marathon International de Bessans) du 29 mai au 1^{er} juin à Bessans.
- Cérémonie de la Compagnie Stéphane le 05 juillet à Bessans.
- Fête du Rocher le 13 juillet.
- Festival Grand Air du 19 juillet au 04 août.
- Fête du 15 août (un groupe de travail va être sollicité pour élaborer le programme).
- Rencontre des sculpteurs du 17 au 19 août à Bessans.
- 70^{ème} anniversaire de l'incendie de Bessans le 13 septembre (la commission « patrimoine » va proposer l'élaboration d'un programme).

q) Cahier de doléances :

Un cahier-livre recueillant les doléances ou les remarques diverses sera prochainement disponible à l'accueil de la mairie. M. le Maire s'engage à ce que l'équipe municipale le consulte régulièrement et cherche à apporter les meilleures réponses possibles sur les différents écrits.

r) Permanence de M. le Maire :

M. le Maire assurera une permanence tous les samedis matin de 8h30 à 12h, sur rendez-vous de préférence pour éviter aux personnes des attentes trop longues. Le jour pourra parfois être décalé dans la semaine en fonction des contraintes d'agenda.

s) Repérage de France 2 :

Dimanche 21 juillet a lieu la fête du Mont Cenis avec entre autres la célébration d'une messe. En cas de mauvais temps, l'église de repli sera celle de Bessans; celle de Lanslebourg Mont- Cenis étant en travaux. France 2 vient en repérage cette semaine et rencontrera M. Jean Cimaz.

t) Suite de « Belle et Sébastien » :

Un régisseur de Radar Films, société productrice du film « Belle et Sébastien » vient cette semaine rencontrer M. Jean Cimaz pour étudier le tournage de « Belle et Sébastien 2 ».

III - DELIBERATIONS :

Afin de permettre la présence officielle de représentants de Bessans au sein du Conseil d'Administration de Savoie Nordic lors de la réunion du mercredi 14 mai, M. le Maire demande au Conseil municipal d'autoriser l'ajout d'une délibération à ce sujet.

VOTE : POUR : 10.

1- Dénomination d'une voie communale.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut par délibération choisir le nom à donner aux rues, places et bâtiments publics.

La Rue de la Gaité, répertoriée VC4 au tableau de classement de la voirie communale est depuis la création de la route départementale 902A coupée en deux tronçons.

L'un côté amont sur un linéaire de 113 mètres et l'autre sur 61 mètres côté Arc.

Pour être plus facilement identifiable par différents services publics ou commerciaux et permettre aux riverains de disposer d'une adresse précise, il convient de dénommer uniquement le tronçon de la voirie côté Arc, situé entre la VC19 rue de l'Ilette et la RD 902A.

L'autre partie de la rue reste dénommée rue de la Gaité.

Il est proposé rue du Châtelard ou rue du Preil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour la rue du Châtelard : 7 (M. Jérémy TRACQ, M. Jean CIMAZ, M. Bernard MELIET, M. Jean-Pierre GARINOT, M. Fabien LE BOURG, M. Alain LUBOZ, M^{me} Emmeline VIALLET).

Pour la rue de Preil : 3 (M. Ludovic CORDIER PADE, M. Roger FIANDINO, Mme Denise MELOT)

- ◆ **DENOMINE** le tronçon de 61 m de la Rue de la gaité répertoriée VC4, Rue du Châtelard.
- ◆ **CHARGE** M. le Maire de porter cette décision au plan de classement de la voirie communale pour mise à jour.
- ◆ **CHARGE** M. le Maire de procéder à la fabrication et à la pose de panneaux « Rue du Châtelard ».

M. le Maire indique qu'un travail sera réalisé prochainement pour recenser les rues n'ayant pas de panneaux afin d'y remédier.

2. Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 Septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

- ◆ **DECIDE** de demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil,
- ◆ **D'ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an; Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M^{me} Valérie **JEAMET**,
- ◆ **D'ACCORDER** également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

VOTE : POUR : 10.

3. Actualisation financière de l'aide aux toitures lauzes.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 24 Août 2002, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une aide financière aux toitures lauzes, avec comme critères :

- ◇ surface maximum prise en compte : 170 m².
- ◇ justifier la surface de la toiture (facture).

Il propose la réactualisation suivante à compter de Juin 2014 :

➤ Construction ou restauration charpente et couverture lauzes :

- 65,16 € le m² (4^{ème} trimestre 2013 : indice 1615).

➤ Restauration couverture lauzes (non compris la charpente) :

- 35,84 € le m² (4^{ème} trimestre 2013: indice 1615).

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

◆ **DECIDE** d'appliquer la réactualisation proposée ci-dessus, à compter du 1^{er} Juin 2014.

VOTE : POUR : 10.

4. Transfert de compétence « transport » : Navette d'Avérole.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée en vue de la passation du marché « Transport public de voyageurs entre les stations Bessans-Bonneval sur Arc pendant la saison estivale 2014 ».

Il s'agit de lignes régulières, par conséquent le Département de la Savoie, Autorité organisatrice de Transport, doit être sollicité afin de déléguer sa compétence pour l'organisation du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

◆ **AUTORISE** M. le Maire à solliciter le Département de la Savoie pour une délégation de compétence pour la ligne Bessans- Avérole- Bonneval sur Arc- Pont des Neiges.

◆ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention correspondante.

VOTE : Pour : 10.

5. Convention entre la Commune de Bessans et le SIRTOM de Maurienne : collecte et traitement des déchets d'assainissement.

Monsieur le Maire informe qu'un contrat doit être passé entre la Commune de BESSANS et le SIRTOM de Maurienne afin de charger ce dernier de la collecte et du traitement des déchets d'assainissement de la Commune.

Le contrat porte sur la collecte des déchets issus de l'assainissement et de leur transport jusqu'à Chambéry pour incinération.

Il est conclu pour un tonnage de 14,61 tonnes pour l'année 2014 (sur la base des données 2013). Cela représente une redevance de 4.799,39 € en exonération de TVA.

Il est conclu pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

◆ **APPROUVE** les termes du contrat pour la collecte et le traitement des déchets d'assainissement par le SIRTOM de Maurienne.

◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat ainsi que tout autre document s'y rapportant.

VOTE : POUR : 10.

6. Election des représentants de la Commune au sein du Conseil d'administration de l'association Savoie Nordic.

M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal doit désigner deux représentants pour siéger au Conseil d'administration de Savoie Nordic, association qui fédère les stations de ski nordique en Savoie. Il est donc important que la commune y soit bien représentée.

Il propose de désigner un élu et un technicien, à savoir :

- ◆ M. Roger FIANDINO, en représentant « élu »,
- ◆ M. le directeur de la Station de Bessans, en représentant « technique ».

Où cet exposé et après discussion, le Conseil Municipal à la majorité :

VOTE : Pour 08, Absentions : 02 (Mrs Ludovic CORDIER-PADE, Fabien LE BOURG).

◆ **APPROUVE** la désignation des deux représentants à Savoie Nordic proposés par M. le Maire.

IV - DROITS DE PREEMPTION.

- Vente d'un appartement de 52,56 m² sur les parcelles H1560, ZP127 et ZP132, aux « Fossas d'Aval » 73480 BESSANS, par M^{me} PIRLOT Mireille, épouse BERNARD, à M. et Mme Michel GILLOT, au prix de 175.000 € dont 13.000 € de mobilier.

VOTE : Pour ne pas préempter : 10.

V- QUESTIONS DIVERSES :

1- Planning des permanences pour les élections européennes du 25 mai 2014 :

Un tableau circule pour que les élus puissent s'y inscrire. Des bénévoles seront sollicités.

2- Barrières de ralentissement dans Bessans : M. Roger Fiandino a rencontré M. Stéphane Huttaux du TDL Maurienne pour que ce dernier propose un nouveau projet pour l'installation des barrières permettant de réduire la vitesse des véhicules dans le village. Un projet tenant compte des retours d'expérience des années précédentes est souhaité.

Les points principaux de l'aménagement seraient :

- effet rétrécissement en entrée d'agglomération avec une chicane sur la voie rentrante.
- petit giratoire pour casser la perspective et donc les vitesses.
- stationnement en long et en épis arrière pour réduire la largeur de chaussée.
- stationnement minute à proximité des commerces, école et OT.
- suppression du passage piéton au droit de la sortie école, cheminement piéton le long de la voie et nouvelle traversée au niveau de la boulangerie.

Le projet proposé par M. Huttaux est attendu. Les élus seront informés du projet pour y apporter leurs remarques et suggestions.

3- M. Fabrice Huteau (Plongée Vanoise) souhaite proposer 3 nouvelles activités estivales :

- le Sauna Cosmic : il souhaiterait ajouter un claustra qui dissimulerait le sauna afin de préserver l'intimité des clients et installer un plancher en bois dans le lac afin que les clients se refroidissent. L'activité existe déjà l'hiver donc son aménagement ne poserait pas a priori de soucis. Par contre, un problème est soulevé par Fabien Le Bourg : Est-ce que cela va gêner l'activité pêche ? La compatibilité entre les deux activités sera étudiée afin de ne pas gêner les pêcheurs.

- les Water Bubbles : il souhaiterait proposer cette activité l'après midi sur une partie du lac de baignade. Personne dans l'assemblée n'y voit d'opposition. Il est cependant demandé de mener une réflexion sur le meilleur lac à utiliser : celui de baignade ou celui des kayaks.

- l'Aquatyrolienne est une tyrolienne (avec guidon) de 240 mètres de long au dessus du lac des kayaks. Cette activité demande la construction de pylônes sécurisés en béton. Des questions se posent : est-ce que ces pylônes dénatureront le site et qui en aura la charge financière ? Le devis demandé à la société PRISME arrivera très prochainement.

Un rendez-vous sera rapidement programmé sur place avec M. Huteau pour évoquer les différents projets. Les élus le souhaitant sont invités à y participer.

4- Prestation de massages au bâtiment du Carreley à compter du 09 juin 2014 : M^{me} Rachel Formentin et M. Nicolas Robin souhaitent proposer une activité massages au bâtiment du Carreley. M. Frédéric Lahaye-Goffart a proposé l'espace juste derrière son bureau. Il leur convient parfaitement. Il reste à définir le montant du loyer. Ce sera sans doute une somme forfaitaire au mois ou au trimestre.

5- M. Fabien Le Bourg : Pourquoi la Commune souhaite embaucher un animateur roller alors que cela risque de faire concurrence à M. Pascal Bison, qui propose des activités skis roues et des initiations au biathlon ?

Réponse de M. le Maire : Il n'est pas certain que cela fasse concurrence à l'activité de M. Bison, mais s'engage à étudier la question.

6- M. Fabien Le Bourg : Des curages sont-ils prévus au Provéral et au Claret car il y a de fortes accumulations de matières à ces endroits-là ?

Réponse de M. le Maire : Pour l'instant ce n'est pas prévu et comme tout le monde le sait, pour pouvoir curer une rivière, c'est un « parcours du combattant administratif ». M^{me} Pascale Thube (DDT 73 – Police de l'eau) doit venir à Bessans. La demande lui sera faite.

7- M. Ludovic Cordier Pade : Est-ce que l'extension du garage communal est toujours à l'ordre du jour ?

Réponse de M. le Maire : Ce projet a été inscrit au budget cette année mais est en suspend. La nouvelle équipe municipale souhaite un délai supplémentaire de réflexion pour évaluer la pertinence du dossier et les travaux exacts à entreprendre.

Le Maire,
Jérémy TRACQ.

